

## Un Art d'Etat ? Commandes publiques aux artistes plasticiens 1945 – 1965

Androula Michael

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/critiquedart/29605>

DOI : [10.4000/critiquedart.29605](https://doi.org/10.4000/critiquedart.29605)

ISSN : 2265-9404

**Éditeur**

Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Archives de la critique d'art

**Référence électronique**

Androula Michael, « Un Art d'Etat ? Commandes publiques aux artistes plasticiens 1945 – 1965 », *Critique d'art* [En ligne], Toutes les notes de lecture en ligne, mis en ligne le 25 mai 2019, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/critiquedart/29605> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/critiquedart.29605>

---

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.

EN

---

# Un Art d'Etat ? Commandes publiques aux artistes plasticiens 1945 – 1965

Androula Michael

---

- 1 Partir des propos énoncés en 1961 par le galeriste Daniel-Henry Kahnweiler est une bonne entrée en matière pour l'ouvrage, « L'Etat ne peut pas avoir de goût. Ce serait un miracle que des gens qui disposent des fonds servant à aider les peintres aient du goût » (p. 9). Plus de 4000 commandes d'œuvres produites et 11000 œuvres achetées pendant la période de la reconstruction après la Libération marquent un renouveau de la commande publique. L'ouvrage tente d'examiner de plus près les politiques publiques et notamment l'impact de la loi dite du 1% (proposée par Jean Zay et mise en place en 1951). Malgré la réticence de la part de plusieurs fonctionnaires à l'égard de l'art moderne, voire de l'art abstrait, les conservateurs de musées « ont joué un rôle essentiel dans la part d'audace des achats et commandes de l'Etat. », à l'exemple de « la commande, en 1952, du plafond de la salle Henri-II du Louvre à Georges Braque, dont Georges Salles a été à l'initiative » (p. 23). Taxé d'académisme, l'art officiel admis par l'Etat va subir des transformations, qu'il s'agisse d'une « pragmatique adaptation à la nouvelle donne artistique ou [d'une] lente mutation vers une nouvelle conception de l'Etat collectionneur » (p. 33). Les inspecteurs, dont l'un des plus importants est Raymond Cogniat, visitent les ateliers et font le plus souvent les achats directement auprès des artistes. L'Etat achetait traditionnellement aux salons (Salon des Indépendants, d'Automne, de Tuileries, de la Société nationale des Beaux-Arts et des Artistes français) ou auprès des galeries. Or l'Etat souhaite acheter directement aux artistes. Jean Dewasne, par exemple, est obligé d'acheter son tableau *Fini de rire* de 1949 à la galerie Denise René (avec laquelle il est lié sous contrat), afin de pouvoir le vendre à l'Etat. Laurence Bertrand-Dorléac décèle des continuités « troublantes », puisque des artistes en vogue et reproduisant une bonne partie de l'imagerie d'Epinal du Maréchal Pétain, se voient confier des commandes d'Etat importantes (notamment Gérard Ambroselli ou Alfred Janniot) ; l'Etat a acheté par exemple plusieurs œuvres d'artistes qui ont fait le voyage en 1941 en Allemagne sans se soucier du passé. Avec

l'internationalisation des carrières et la multiplication des intermédiaires, salons, biennales, galeries et bientôt foires (Florence dès 1963, puis Cologne en 1967, Bâle en 1970, Paris en 1974) incitent Germain Viatte à revoir le système d'acquisitions qui devrait désormais se faire auprès des galeries et « s'adapter aux mutations profondes de la scène artistique en voie de globalisation et d'être davantage en prise sur ce que l'on commence à appeler l'art contemporain » (p. 48). Il commence alors une politique de réintégration ou d'intégration pour les artistes qui ne figuraient pas dans les collections de l'Etat combinée à une politique de rattrapage concernant les œuvres dada ou abstraites mais aussi des œuvres de Fernand Léger et des surréalistes, et même de Pablo Picasso, dont les œuvres sont désormais inabordables. L'Etat se contentera d'acheter quelques estampes et céramiques. L'histoire des acquisitions de l'Etat pendant cette période montre bien combien les choix artistiques sont également politiques.